



AVIS SUR PROCEDURE EN COURS

Par **Choupinette14**, le **25/01/2011** à **17:32**

Bonjour

nous sommes convoqué au tribunal pour ls faits suivants :

Au mois de sept, mon ami rentra en voiture de son travail quand un scooter le suit en voiture et sur une voie a sens unique se place a hauteur de mon ami pour l'insulter a propos d'une priorité que ce dernier lui aurait grillée. A la suite le scooter double dans cette rue mon ami pour ce placer devant le vehicule et au moment ou la voie se dégage, le scooter fait mine de s'engager, mon ami accélère à la suite et percute le scooter sans aucun dommage corporel. mon ami sort de son véhicule pour constater les dégats et a ce moment la le conducteur du scooter lui porte un coup a la tête avec son casque. Ils en viennent aux mains, mon ami se défendant en lui donnant un coup de poing, dans la bagarre, l'autre personne fait chuter mon ami qui perd connaissance et continue a le frapper par la suite.

mon ami a eu 1 jour d'ITT et l'autre conducteur 3 jours. les 2 ont porté plainte en tant que victime. Malheureusement aucun témoin n'a vu le premier coup que le conducteur du scooter a porté. quelles sont les suites ? que va-t-il se passer au niveau procédure et poursuite. Je précise que les services de gendarmerie ont précisé que le conducteur du scooter était bien connu de leur services pour des faits similaires et il aurait d'ailleurs déjà eu une peine de prison pour ces motifs.

quels sont nos recours sachant qu'il n'y a aucun témoin pour désigner clairement l'agresseur, mais qu'il y aurait des personnes qui ont confirmé que le conducteur du scooter a frappé mon ami à terre inconscient ?

Par **Domil**, le **25/01/2011** à **19:45**

Personne ne peut dire ce qui va se passer. ça va dépendre des auditions, puis de la décision du procureur.